

Pourquoi la rénovation énergétique des bâtiments est-elle une nécessité ?

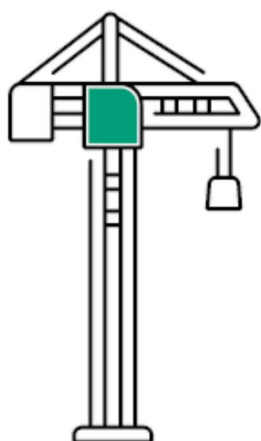
Avec 40% des consommations énergétiques et 25% des émissions de gaz à effet de serre, le bâtiment fait partie des secteurs les plus énergivores en France.

A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM), le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial montre que les secteurs « résidentiel et tertiaire » représentent 28% des consommations d'énergie et 49% des émissions de gaz à effet de serre du territoire (sur la base des données 2015).

La construction de bâtiments neufs ne représente que 1 à 2% de la totalité du parc immobilier. Bien que jouant son rôle de locomotive technique et technologique, elle ne peut répondre seule aux enjeux majeurs de réduction des gaz à effet de serre et des consommations énergétiques de ce secteur. Il est en effet indispensable de rénover massivement le parc existant, d'autant plus que plusieurs études de l'ADEME montrent que la construction neuve est très consommatrice de matériaux.

CONSTRUCTION VERSUS RÉNOVATION

Selon deux études de l'ADEME, pour le parc résidentiel :



la construction neuve d'une maison individuelle nécessite

40*

FOIS PLUS de quantité de matériaux que sa rénovation



la construction neuve d'un bâtiment de logements collectifs en nécessite

80*

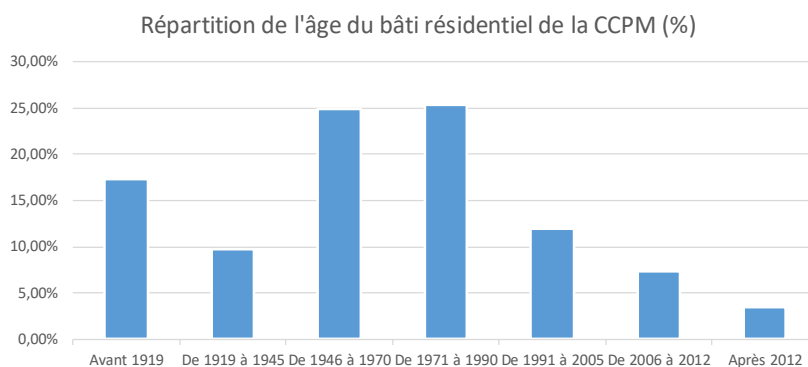
FOIS PLUS



* Hors équipements techniques du bâtiment.

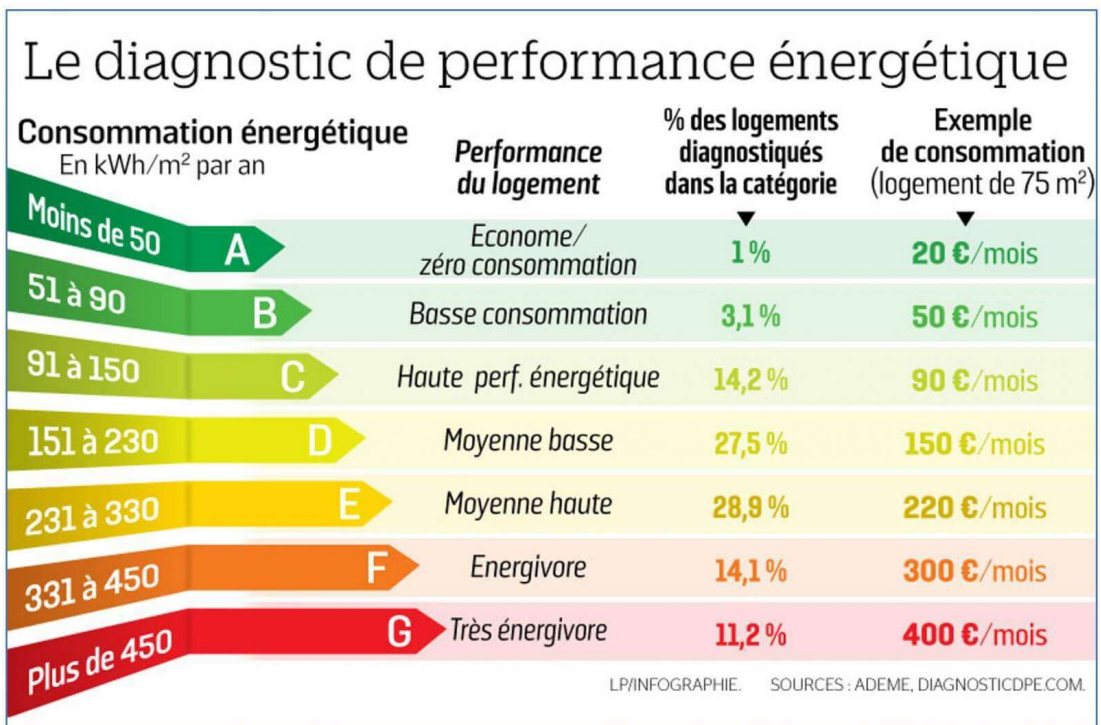
Le parc français de logements est ancien. Environ 60% de celui-ci a été construit avant 1974, date de la toute première réglementation thermique.

Sur le territoire de la CCPM, la répartition des logements par année de construction est la suivante :



Répartition de l'âge du bâti résidentiel de la CCPM. Source INSEE 2015

Le tableau ci-dessous met en évidence le niveau élevé de consommation énergétique annuelle des logements rapportée à leur surface. 82% des logements ont une consommation d'énergie supérieure ou égale à 151kWh/m²/an, 25% sont considérés comme des passoires thermiques fortement consommatrice d'énergie.



De nombreux ménages souffrent du froid du fait de la piètre performance thermique de leur logement. Pour répondre à cet enjeu le Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments adapté par l'Etat en 2018 définit la feuille de route de la rénovation énergétique des bâtiments sur les 30 années à venir. L'objectif est de rénover l'ensemble du parc de bâtiments au niveau Bâtiment Basse Consommation d'ici 2050.

La conseillère info énergie de la Communauté de Communes du Pays de Montereau est à votre disposition pour toutes vos questions concernant la rénovation énergétique au 01 60 73 43 86 ou par mail à energie@paysdemontereau.fr



AVEC



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU